

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

Les notaires mobilisés dans la lutte contre le blanchiment de capitaux

ACTUALITÉ

La semaine fiscale

Les notaires mobilisés dans la lutte contre le blanchiment de capitaux ^{146y8}

Frédérique PERROTIN

Le point sur les obligations de vigilance et de déclaration de soupçon de la profession notariale. Premier contributeur du secteur non financier à Tracfin, le notariat se distingue par son effort déclaratif même si tous ses acteurs sont encore inégalement mobilisés.

Le 115^e Congrès des notaires de France, qui s'est déroulé du 2 au 5 juin 2019 pour la 1^{re} fois hors de France à Bruxelles avait pour thème le droit international privé. Dans un monde qui s'internationalise chaque jour d'avantage, la quatrième commission, a été consacré à la notion de contrat : comment acquérir et financer dans un contexte international se sont interrogés ses président et rapporteur Antoine Desnuelle et Cécile Sainte-Cluque-Godets. Comment traiter et financer un dossier d'acquisition en France par un non-résident ? Sécuriser l'établissement prêteur et favoriser la liberté d'établissement ? Contractualiser les droits et obligations des parties ? Lutter contre le risque de blanchiment ? Cette dernière thématique a fait l'objet d'une table ronde particulièrement suivie le 5 juin au matin avec les interviews croisées de Bruno Dalles, di-

recteur de Tracfin, et Jean-François Thony, procureur général auprès de la cour d'appel de Rennes. Les notaires sont assujettis aux obligations de lutte contre le blanchiment d'argent au titre de l'article L. 561-2, 13° du Code monétaire et financier dans les conditions prévues à l'article L. 561-3 du Code monétaire et financier. Ces professionnels du droit sont tenus de déclarer toutes sommes ou opérations portant sur des sommes dont ils savent, soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner qu'elles proviennent d'une infraction passible d'une peine de prison supérieure à un an ou participent au financement des activités terroristes. Ils doivent effectuer, le cas échéant, une déclaration au terme d'une analyse motivée du soupçon et au regard de leur connaissance actualisée de leur client. Les notaires ne peuvent opposer le secret professionnel à Tracfin.

CHRONIQUE

Page 8

■ Personnes / Famille

Par le Centre de recherche droits et perspectives du droit (CRDP) (EA 4487) - L'ERADP de l'université de Lille 2 Droit et Santé

Droits de l'enfant : chronique d'actualité législative et jurisprudentielle n° 17 (2^e partie)

CULTURE

Page 23

■ Pérégrinations

Laurence de Vivienne

65 degrés

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34